Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL137_2023-DE

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

ARRONDISSEMENT

de RENNES

CANTON

de BRUZ

COMMUNE DE

CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCATION
5 décembre 2023

PRESENT(E)(S)

20

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIR(S)

2

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

ABSENT(E)(S)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°137/2023

L'an deux Mil vingt-trois, le 11 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 5 décembre 2023, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT (E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme JOALLAND – Mme POULAIN – Mme BENTZ – Mme LOUIS - M. BABOUR - Mme BLANCHET – Mme BOUCHERON – M. BOSSARD – Mme KOUBA - M. LOUIS – M. MUTSHE - Mme BONNET – M. GAUTIER - M. DANGE –Mme GLAZIOU – Mme HANANE – Mme VANNIER – Mme BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :
Monsieur Paul GIRAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick GEFFROY
Monsieur David LE BORGNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc LOUIS

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

ABSENT(E)(S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE

Tarifs enfance-jeunesse

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL137_2023-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2023

N°132/2023
7.2

Tarifs enfance-jeunesse

Une augmentation des tarifs de 6% est proposée.

tarifs activités enfance-jeunesse 2024

			tarifs 2023	tarifs 2024 augmentation de 6% 1,06
accueil de loisirs extrascolaire 3-12 ans	journée	chartrain	11,94 €	12,66 €
		extérieur	17,90 €	18,97 €
	1/2 journée	chartrain	6,87 €	7,28 €
		extérieur	11,10 €	11,77 €
	veillée au centre	chartrain	6,87 €	7,28 €
		extérieur	11,10 €	11,77 €
accueil périscolaire	1/4 d'heure	chartrain	0,39 €	0,41 €
		extérieur	0,39 €	0,41 €
	goûter	chartrain	0,60 €	0,64 €
		extérieur	0,60 €	0,64 €
centre d'animation l'Igloo	atelier/ demi-journée sans repas	chartrain	7,96 €	8,44 €
		extérieur	12,94 €	13,72 €
	atelier/ demi-journée avec repas	chartrain	13,38 €	14,18 €
		extérieur	19,49 €	20,66 €
	atelier/journée avec repas	chartrain	19,10 €	20,25 €
		extérieur	29,45 €	31,22 €
	activités à la journée avec repas	chartrain	19,10 €	20,25 €
		extérieur	29,45 €	31,22 €
		arrhes	6,36 €	6,74 €
	repas au centre*	chartrain	3,00 €	3,10 €
		extérieur	3,00 €	3,10 €

* tarif non proposé à la dégressivité

tarifs séjours 2024

		tarifs 2023	tarifs 2024 augmentation de 6% 1,06
mini-camp 4 jours	chartrain	179,00 €	190 €
	extérieur	214,00 €	227 €
	arrhes	55,00 €	58 €
mini-camp 5 jours	chartrain	224,00 €	237 €
	extérieur	268,00 €	284 €
	arrhes	70,00 €	74 €
Séjour 11-14 ans	chartrain	308,00 €	326 €
	extérieur	369,00 €	391 €
	arrhes	90,00 €	95 €
Séjour 14-17 ans	chartrain	316,00 €	335 €
	extérieur	380,00 €	403 €
	arrhes	95,00 €	101 €

tarifs arrondis à l'Euro

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL137_2023-DE

tarifs restauration 2024

			tarifs 2023	tarifs 2024 augmentation de 6% 1,06
enfants	chartrain		5,42 €	5,75 €
	extérieur		6,55 €	6,94 €
	repas consommé sans réservation	chartrain	6,42 €	6,81 €
		extérieur	7,75	8,22 €
	repas réservé non consommé	chartrain	6,42 €	6,81 €
		extérieur	7,75	8,22 €
adultes	tarif A		7,07 €	7,49 €
	tarif B		8,13 €	8,62 €
	tarif C		9,82 €	10,41 €
stagiaires accueillis dans les srervices de la collectivité	percevant une indemnité ou une gratification		5,66 €	6,00 €
	ne percevant pas d'indemnité ni de gratification		gratuité	gratuité
agents communaux	indice supérieur à 449		7,07 €	7,49 €
	indice entre 382 et 448		6,36 €	6,74 €
	indice inférieur à 381		5,65 €	5,99 €

tarif A: personnels communaux, enseignants les jours scolaires, jeunes de 12 à 18 ans inscrits à un stage organisé par une association chartraine, retraités bénéficiaires du minimum vieillesse ou d'allocations compensatrices.

tarif B: personnels des administrations implantées sur le territoire communal, retraités et leur conjoint.

tarif C: adultes inscrits à un stage organisé par une association chartraine, élus municipaux, conjoints et enfants des personnels communaux et des enseignants en dehors des jours scolaires, invités de toutes les personnes mentionnées.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité acceptent l'augmentation des tarifs, au 1er janvier 2024, telle que présentée.

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire

MAIRIE DE CHARTRES DE BRETAGNE (Ille et Vilaine)

Philippe BONNIN

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL137_2023-DE